

### *Mot de la part de l'équipe*



Voilà que s'achève cette année 2012 qui fut fort tumultueuse sur le plan environnemental dans notre région. Cette année a également été très occupée au CREGÎM, ayant vu de précieux membres de son équipe s'envoler vers de nouveaux défis des plus stimulants et d'autres s'y joindre avec un enthousiasme débordant, c'est d'ailleurs mon cas. En ces temps forts chargés, je prends le relais de notre directrice générale, Caroline Duchesne, le temps de ces quelques lignes.

Je souhaite tout d'abord féliciter monsieur Michel Cadieux qui se joindra à nous dès le 14 janvier prochain à titre de chargé de projet. Nous sommes certains qu'il apportera une précieuse contribution à l'équipe et qu'il saura remplir avec brio les défis qui l'attendent.

Si l'année 2012 en fut une bien remplie, il ne fait aucun doute que 2013 s'avérera tout aussi chargée. En effet, les projets de développement qui nécessitent une attention particulière s'accumulent dans la région et nous serons toujours à l'affût de nouveaux développements. Nous poursuivrons également notre travail de sensibilisation puisque la sauvegarde de notre environnement commence d'abord par de petits gestes individuels qui, quand on en fait la somme, ont un réel impact.

Je termine en souhaitant à tous, au nom de toute l'équipe du CREGÎM, un très joyeux temps des Fêtes. Profitez de vos rencontres en famille ou entre amis pour faire le plein d'énergie positive.

Pour notre part, nous serons de retour le 7 janvier prochain afin de poursuivre notre mission, mais n'ayez crainte, nous demeurerons bien au fait de l'actualité environnementale d'ici là !

Yanick Desbiens  
Agent de communication et de gestion

#### Dans ce numéro :

<i>Pour un temps des Fêtes plus vert</i>	2
<i>Éco-conduite</i>	3
<i>Bien recycler, c'est essentiel</i>	5
<i>Les médias sociaux</i>	7
<i>Horaire pour la période des Fêtes</i>	7

#### Nos coordonnées

106-A Port-Royal, bureau 103  
Bonaventure (Qc) G0C 1E0  
Tél. : 418 534-4498  
Sans frais : 1 877 534-4498  
[cregim@globetrotter.net](mailto:cregim@globetrotter.net)  
[cregim.org](http://cregim.org)

## *Pour un temps des Fêtes plus vert*

À l'approche de la période des festivités de fin d'année, des grands repas en famille et de la distribution de présents, il paraît opportun de nous questionner sur nos comportements pendant cette période de l'année. Pour plusieurs d'entre-nous, cette période représente le moment de l'année pendant lequel nous nous laissons un peu plus aller et nous faisons un peu moins attention. Il demeure néanmoins important de garder des comportements responsables face à notre impact sur l'environnement.



## *Quelques trucs écolos pour le temps des Fêtes*

Il est toujours plus facile d'adopter des comportements responsables lorsqu'on le prévoit à l'avance. Notre impact environnemental dépendra beaucoup de notre façon de consommer. Voici quelques exemples de gestes qui peuvent contribuer à réduire notre empreinte environnementale en cette période de célébrations :

- Utiliser des sacs-cadeaux ou du tissu au lieu du papier d'emballage (ceux-ci sont réutilisables) ;
- Utiliser de la vaisselle réutilisable plutôt que jetable, le carton souillé et le polystyrène (styromousse) ne sont pas recyclables ;
- Envoyer des cartes de souhaits virtuelles plutôt que par la poste ;
- Baisser le chauffage lorsqu'on s'absente pour une longue période ;
- Opter pour des piles rechargeables pour tous les jouets ou appareils nécessitant des piles ;
- Favoriser l'achat local, que ce soit pour les cadeaux, les victuailles ou les décorations, acheter des produits locaux réduit notre empreinte environnementale ;
- Offrir des cadeaux culturels ou de soins personnels (billets de spectacles, séances de massages, etc.) ;
- Bien conserver les surplus de nourriture des grands repas ou encore en remettre à vos invités afin d'éviter le gaspillage ;



## *Éco-conduite*

À l'approche du temps des Fêtes, plusieurs d'entre-nous s'apprêtent à sillonner les routes enneigées du Québec dans le but de visiter familles et amis. Voici quelques astuces simples qui, en plus de réduire l'impact écologique de nos déplacements, accroît la sécurité des utilisateurs du réseau routier et permet d'économiser.

### *1 : Choisissez un mode de transport approprié à vos déplacements*

En optant pour le covoiturage, le transport en commun, le vélo ou la marche, vous contribuez à réduire le nombre de véhicules motorisés en circulation.

### *2 : Vérifiez l'état du véhicule avant le départ*

Un entretien régulier du véhicule et des vérifications faites avant un long parcours augmentent la sécurité des occupants et celle des autres usagers de la route. Par exemple, si vous vous assurez régulièrement que les freins sont en bon état et que la pression d'air est adéquate dans les pneus, votre véhicule roulera mieux, consommera moins d'essence et sera plus sécuritaire.

### *3 : Planifiez vos déplacements*

Planifier vos déplacements limite vos sources de stress, ce qui a une incidence sur la sécurité routière, sur l'efficacité énergétique et sur l'environnement. Pour faire une bonne planification, déterminez le moment où vous devez conduire et le meilleur trajet pour vous rendre à destination.



### *4 : Évitez les charges inutiles*

Tout objet sur le véhicule, tels un porte-bagages sur le toit ou un support à vélo, augmente la résistance du véhicule à l'air, ce qui entraîne une augmentation de la consommation de carburant.

### *5 : Réchauffez le moteur de votre voiture sans réchauffer la planète*

Pour réchauffer le moteur en période hivernale, il suffit de rouler à basse vitesse sur quelques kilomètres, 30 secondes après avoir démarré.

**6 : Adoptez une conduite fluide et sécuritaire**

En anticipant les situations de conduite et en évitant les freinages inutiles et les accélérations brusques, vous pourriez économiser jusqu'à 20 % d'essence et produire moins de gaz à effet de serre.

**7 : Évitez la marche au ralenti : fermez le moteur**

Un arrêt de plus de 60 secondes justifie de couper le moteur. Vous consommerez moins de carburant en redémarrant votre véhicule qu'en laissant tourner le moteur.

**8 : Levez le pied : respectez les limites de vitesse**

Pour votre sécurité et celle des autres, roulez à 100 km/h plutôt qu'à 120 km/h. Vous réduirez de 20 % votre consommation d'essence.

**9 : Moins de climatisation : moins d'émissions**

Saviez-vous que l'utilisation du climatiseur en ville augmente de 15 à 25 % votre consommation d'essence ?

**10 : Adoptez l'écoconduite**

C'est avantageux :

- 1) Diminution des risques d'accident
- 2) Diminution des coûts de carburant et d'entretien du véhicule
- 3) Diminution de votre empreinte écologique

Source : <http://www.saaq.gouv.qc.ca/publications/prevention/ecoconduite.pdf>



## *Bien recycler, c'est essentiel !*



Au cours des dernières années, le recyclage est tranquillement entré dans la routine des gens, que ce soit à la maison, au travail ou en plein-air. En effet, nos mœurs ayant déjà bien changé, une grande proportion des matières recyclables ne sont plus envoyées à l'enfouissement, mais plutôt à des centres dédiés à leur donner une deuxième vie.

Bien qu'il soit réconfortant de constater que les citoyens utilisent de plus en plus leur bac bleu, il reste un travail colossal de sensibilisation à effectuer afin de s'assurer que les pratiques de recyclage soient faites dans les règles de l'art. De mauvaises habitudes dans la façon de recycler minent fortement le résultat net de nos efforts et causent le rejet d'une grande proportion des éléments envoyés vers les différents centres de tri.

### *La contamination*

Une des plus grandes embûches à l'efficacité du recyclage provient de la contamination des matières. La contamination de matières recyclables est généralement causée par un contact avec une matière non-recyclable. Par exemple, lorsque l'on dépose des boîtes de conserve n'ayant pas été rincées au préalable et que leur contenu vient en contact avec le papier ou le carton qui se trouvent dans le bac. Dans de tels cas, le papier ou le carton ayant été en contact avec la substance n'est plus recyclable. En outre, lorsqu'un élément contaminant se trouve dans notre bac, il risque de contaminer le contenu de plusieurs autres bacs lors de la collecte ou du transport. C'est pourquoi, il est essentiel de toujours rincer tout rebut ayant été en contact avec de la nourriture ou des boissons avant de les déposer dans votre bac.

### *Les éléments qui n'ont pas leur place au recyclage*

En plus de la contamination, l'autre problème majeur rencontré dans les centres de tri repose sur la présence de produits non-recyclables dans les bacs. Suite à une communication avec le centre de tri de Grande-Rivière, nous avons recueilli le « Top 5 » des articles et matières retrouvés sur la ligne de tri et qui ne devraient pas y être.

#### *1 - Les textiles*

Apparemment, les indésirables les plus retrouvés sur la ligne de tri sont les textiles. Qu'il s'agisse de vêtements ou d'autres éléments en tissus, on ne doit pas les mettre dans notre bac à recyclage. Qui plus est, plusieurs organismes caritatifs recueillent les vêtements pour les remettre aux plus démunis. Par ailleurs, on peut toujours faire des chiffons avec tous les produits textiles qui ne peuvent plus servir dans leur état original.

## 2 - Le polystyrène (styromousse)

Contenants de restauration rapide, verres jetables, barquettes à l'épicerie... les produits en polystyrène (styromousse) se retrouvent partout. Il est important de savoir que ces produits ne vont pas dans notre bac à recyclage. Étant donné que cette matière n'est pas recyclable et se retrouvera inévitablement dans les sites d'enfouissement, il convient d'éviter le plus possible l'achat de produits fabriqués ou emballés avec du polystyrène.

## 3 - Les matières organiques

Les rebuts organiques tels que la nourriture ne doivent pas être mis au recyclage. Des bacs bruns sont maintenant disponibles dans la MRC Rocher-Percé et devraient l'être éventuellement dans les autres secteurs de la région. Pour l'instant, si vous ne bénéficiez pas de service de collecte des matières organiques, vous pouvez toujours utiliser le compostage ou, en dernier recours, la poubelle, mais en aucun cas votre bac bleu.

## 4 - Les gros produits en plastiques

Nous savons tous que la plupart des rebuts de plastique sont recyclables, mais il faut tout de même faire attention. Dans plusieurs centres de tri, les gros produits de plastiques ne sont pas pris en charge. Les items tels que les gros jouets, les chaises de patio et bien d'autres ne devraient pas être mis au recyclage. Il est à préciser que sur les produits de plastiques qui sont recyclables on devrait trouver le logo triangulaire du recyclage avec un chiffre entre 1 et 7 au centre. Les plastiques arborant le chiffre 6 ne sont habituellement pas recyclés.



## 5 - Des seringues ?!

Fait plutôt étonnant pour une région comme la nôtre, mais des seringues sont fréquemment retrouvées dans les centres de tri... Dans ce cas-ci, c'est plutôt la santé des travailleurs qui est en cause puisqu'ils trient les matières à la main et risquent de se blesser. Les personnes utilisant des seringues à des fins domestiques peuvent se procurer gratuitement des contenants sécuritaires dans les pharmacies ou les CLSC et les y rapporter lorsqu'ils sont remplis.

## L'industrie du recyclage et les gens qui y travaillent

Lorsqu'on utilise notre bac bleu, il ne faut surtout pas perdre de vue que c'est une personne comme nous qui procédera au tri des matières recyclables. Ces employés qui oeuvrent au service des citoyens et de notre environnement méritent qu'on fasse les efforts nécessaires pour leur permettre d'accomplir leurs tâches de façon efficace et dans les meilleures conditions possibles.

D'un autre côté, les entreprises liées de près ou de loin au recyclage sont des entreprises comme les autres et font face à un souci de rentabilité. Donc, si nous souhaitons assurer la pérennité des entreprises oeuvrant dans ce secteur et ainsi s'assurer que le recyclage devienne un atout économique et non un fardeau collectif, c'est dans chaque foyer, dans chaque bac, que tout doit commencer.

Pour tout savoir sur les particularités de chacune des matières recyclables, vous pouvez consulter le site Internet de Recyc-Québec :

<http://www.recyc-quebec.gouv.qc.ca/client/fr/gerer/maison/resultat.asp>

Si vous avez un doute à savoir ce qui est accepté ou non lors de la cueillette de vos matières recyclables, contactez votre municipalité.

### *Médias sociaux*

Nous profitons de l'occasion pour vous rappeler que nous sommes présents sur Twitter et Facebook. Joignez-vous à nous pour les dernières actualités sur le milieu environnemental de même que pour une foule de trucs afin de réduire votre impact sur votre environnement.



### *Horaire pour la période des Fêtes*

Nous vous prions de noter que les bureaux du CREGÎM seront fermés entre le 22 décembre et le 6 janvier inclusivement. Pendant cette période, nous continuerons d'être actifs sur les réseaux sociaux et de suivre l'actualité sur les enjeux préoccupants de notre région.

# Joyeuses Fêtes